

ECHOS DANS LA BASTIDE



JUIN 2015



Mairie de Monclar

Place de la Mairie

47380 Monclar

☎ 05 53 41 80 98

☎ 05 53 41 83 07

monclar.mairie@wanadoo.fr

BULLETIN MUNICIPAL

Bulletin réalisé par :

Lorenzato Pierre, Decourty Thomas

Bouissière Dominique, Marraud Nathalie

Labit Marie, Cano-Hernandez Magalie



Sommaire

<i>Le mot du Maire</i>		1
<i>Point sur les Conseils Municipaux</i>		2
<i>Etat civil</i>		14
<i>Aménagement du bourg</i>		15
<i>Site internet</i>		16
<i>Marché de producteurs de Pays</i>		17
<i>Foyer Mont-Clair</i>		18
<i>Bibliothèque</i>		20
<i>Ecole</i>		22
<i>Assistante de vie</i>		24
<i>Assistante maternelle</i>		25
<i>Monclar nettoyage</i>		25
<i>Du côté des associations</i>	<i>Gym</i>	26
	<i>Parents d'élèves</i>	26
	<i>Monclar 2000</i>	28
	<i>Anciens Combattants</i>	30
	<i>ADRA</i>	32
	<i>Société de Chasse Communale</i>	33
	<i>Musée du Patrimoine</i>	34
	<i>Comité des Fêtes</i>	35
	<i>Tennis club monts et vallée</i>	36
<i>Jouons un peu...</i>		
<i>Fête Votive</i>		



Le Mot du Maire

La vie quotidienne des Monclarais sera perturbée quelques mois par les travaux d'aménagement de bourg. Il aura fallu plus d'un mandat entre le lancement du projet, l'obtention du financement et la réalisation des travaux ; une lenteur administrative difficilement compressible dans les projets collectifs !

Cette première tranche de travaux en cour s'arrête à la place du 8 Mai.

La deuxième partie qui inclut la place de la mairie, les appels d'offres sont fructueux, mais les ordres de service seront donnés ultérieurement. Cette partie demandera des subventions supplémentaires pour rendre le projet plus supportable financièrement par la collectivité.

Ces travaux associés à l'OPAH « cœur de bourg » ont pour objectif l'amélioration de votre cadre de vie, mais aussi de séduire de nouveaux arrivants.

Un village a toujours besoin d'énergies nouvelles.

Chacun de nous, directement ou par un aïeul, a choisi Monclar pour y mener sa vie. Quand on s'installe quelque part, on y devient un acteur du patrimoine, de la vie économique et associative. Nous avons besoin d'ajouter un dynamisme nouveau à notre collectivité, nous devons nous donner les moyens par nos projets d'intéresser de nouveaux investisseurs à notre localité.

Ce choix, vos élus en ont fait une priorité. Ils en connaissent le prix, mais l'ont fait par amour de notre village.

En parallèle, le foyer du Mont Clair a lancé un projet de restructuration qui était nécessaire pour une mise aux normes des locaux, un accueil de qualité à nos résidents. Le conseil d'administration, le projet d'établissement élaboré avec le personnel et les résidents, le soutien du conseil départemental ont été déterminant pour faire aboutir ce projet. Le permis de construire sera déposé en juin.

Cependant, la réhabilitation de la rue du 11 novembre est en demi-teinte car nous avons perdu un lieu où beaucoup de projets, de spectacles, de bonheur et de rêves se sont produits, c'est le Théâtre Huguette Pommier. En effet, la Troupe des Baladins, avec Roger LOURET en maître à bord, a pendant 40 ans fait la renommée de Monclar et du département, n'occupe plus ses lieux depuis le 30 novembre 2014. La propriétaire a, selon ses dires, investi sur ce théâtre voilà 10 ans par amour des Baladins et de la culture. Les efforts des élus avaient abouti à des propositions de nature à sauver ce patrimoine culturel mais le rideau est tombé. Le mot concession aurait-il perdu tout son sens ? Espérons qu'un jour, ce même lieu revive et qu'à nouveau des spectacles puissent s'y produire ?

N'attendons pas que la flamme s'éteigne à jamais.

Gérard STUYK



Faisons un point sur les conseils municipaux

Lors des conseils municipaux des 14 janvier 2015, 05 mars 2015 et 09 avril 2015 de nombreux sujets ont été abordés, voici quelques extraits :

Projet d'Aménagement de Bourg :

M. STUYK fait part à l'assemblée de sa rencontre avec M. HEN et M. GONZALES, Architecte des Bâtiments de France. Les matériaux envisagés et la façon de réaliser l'aménagement de bourg n'appellent aucune objection de M. GONZALES qui émet donc un avis favorable. L'opération est donc engagée. M. HEN prépare le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) pour fin janvier afin que l'appel d'offres soit lancé en suivant.

[M. GONZALES a profité de cette rencontre pour rappeler le fait que l'Église de Monclar a un certain caractère et que le porche étant classé il serait intéressant pour la commune (obtention d'aides) qu'elle soit classée dans son intégralité. Ce sujet sera discuté lors d'une prochaine séance de conseil municipal]

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que dans un souci d'amélioration du cadre de vie de la commune et dans le cadre de l'aménagement de bourg, il conviendrait de procéder à la réalisation de travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité sous réserve de l'accord des riverains. Actuellement il existe rue du 11 Novembre 1918, 3 traversées de la rue + 1 au niveau de chaque ruelle.

Il précise que ces travaux peuvent être réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Départemental d'Electricité et d'Energies de Lot-et-Garonne (SDEE 47).

Monsieur le Maire précise que compte tenu de l'estimation financière des travaux, la part financière estimative de la commune s'élève à 2 648,25 € soit 10 % du coût global hors taxes de l'opération.

Le conseil municipal, décide de commander les travaux d'effacement des réseaux électriques sur le secteur désigné ci-dessus, au SDEE 47 et Autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

M. JUGIE demande à ce que le SDEE soit informé en amont des requêtes de certains riverains.

(extrait du 14 janvier 2015)

M. le Maire informe que l'appel d'offres concernant l'aménagement de bourg a été fait, la date de remise des offres est fixée au lundi 16 mars à 16H, l'ouverture des plis se fera le mardi 17 mars à 17h30 et l'analyse des offres et le choix des entreprises mardi 24 mars à 17h30.



Il explique que vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics et suite aux dernières élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Après en avoir délibéré, outre le maire, son président, la commission d'appel d'offres est constituée comme suit :

BOUISSIERE Dominique
CANO-HERNANDEZ Magalie
CUNY Patrick
DECOURTY Thomas
JUGIE Jérôme
LATOURE Philippe

Enfouissement réseau électrique :

M. STUYK fait part à l'assemblée que tous les propriétaires riverains de la rue du 11 Novembre 1918 ont été contactés par la Société Electromontage chargée des travaux d'enfouissement du réseau électrique ; les autorisations de passage pour branchements individuels sur murs, façades ou en sous-sol privés ont été signées.

Seul l'immeuble appartenant à Mme GODFREY pose problème dans le sens où la propriétaire vit en Grande-Bretagne et n'a toujours pas pu être jointe.

Réseau Eau :

Suite à la réunion en Mairie avec les différents services et après discussion il a été décidé que la canalisation d'eau sera remplacée dans son intégralité ; le coût sera pris en charge par le Syndicat EAU 47.

M. le Maire explique que seul l'immeuble [A VENDRE] face à l'école n'est pas relié aux réseaux eau et assainissement. Pour éviter de détériorer la rue réhabilitée, le conseil municipal propose de prévoir les branchements de cet immeuble et de répercuter les frais si une solution n'est pas trouvée en amont avec le propriétaire.

M. STUYK fait part à l'assemblée que lors du démarrage des travaux, la chaussée va être décaissée d'environ 70 cm. Il va donc falloir un plan de circulation. Le débat s'instaure, plusieurs solutions sont proposées, aucun plan de circulation n'est arrêté.
(extrait du 05 mars 2015)

Chemin de Prélats :

M. le Maire rappelle que l'utilisation du chemin de Prélats avait déjà été évoquée en conseil municipal du 28/05/2013. Le conseil municipal avait décidé de limiter le tonnage.



Avec la collaboration de M. JUGIE, il soumet à l'assemblée un arrêté de :

LIMITATION DE TONNAGE SUR LE CHEMIN COMMUNAL DE PRELATS

Considérant l'étroitesse et l'inadaptation à supporter des tonnages supérieurs à 12 tonnes du chemin rural de Prélats et pour des raisons impérieuses de sécurité la circulation est interdite aux véhicules de plus de 12 tonnes. Cet arrêté ne concerne pas les véhicules de service public et les véhicules ayant fait l'objet d'une autorisation d'accès délivrée par la Mairie. Il prendra effet au 1^{er} février 2015, la signalisation sera mise en place par les services techniques de la commune.

Le conseil municipal donne son accord.

(extrait du 14 janvier 2015)

Petits Travaux 2015 ; Logements communaux :

- M. le Maire rappelle la vacance du logement communal sis Place de la Mairie au 28 février prochain, le rachat de la cuisine intégrée dudit logement et le prix actuel du loyer (338 €).

M. STUYK demande à l'assemblée de se prononcer sur le prix du loyer à fixer. Après débat, le conseil municipal décide de fixer le montant du loyer à 380 €.

- M. le Maire propose de faire établir des devis pour la réfection des menuiseries des 2 logements de la Mairie sis rue du Foirail et rue du 11 Novembre 1918. Il précise également que des renseignements seront pris sur les aides financières auxquelles la Mairie pourrait prétendre. M. le Maire explique que les locataires en ont été informés et qu'ils sont d'accord sur une augmentation du loyer si les travaux été réalisés.

Le conseil municipal donne son accord pour l'établissement de devis

(extrait du 14 janvier 2015)

M. le Maire a fait établir des devis dont les montants s'élèvent à :

19 rue du Foirail 8 363.18 € ou Variante Persienne 6 762.62 €

35 rue du 11 Nov. 9 714.58 € ou Variante Persienne 8 206.94 €

M. BOUSSIÈRE intervient en expliquant qu'il serait nécessaire d'inclure dans cette opération de réfection, les menuiseries de la salle Billou (côté rue de Marmande) qui sont elles aussi très vétustes et inutilisables vu leur mauvais état.

Le conseil municipal charge M. le Maire d'une part de faire établir des devis pour les menuiseries de la salle Billou, d'autre part de demander des devis à d'autres entreprises.

M. STUYK explique qu'il s'est renseigné sur les différents régimes d'aide pouvant être obtenus (Département, DDT) cet investissement ne rentre dans aucun cadre le montant minimum devant être engagé étant de 45 000 €.



Les services du CAUE vont être également sollicités. M. BOUISSIERE est chargé de ce dossier et est en attente de réponse.

(extrait du 05 mars 2015)

- M. le Maire fait part à l'assemblée que les travaux de charpente/zinguerie décidés d'entreprendre (cf. conseil municipal du 04/09/2014) sur le bâtiment communal, Place du 08 Mai 1945 vont être effectués en 2015.

- M. le Maire propose que des petits travaux de réfection soient engagés sur toute la rue Louis Pons (trottoirs cassés, chaussées déformées...); l'assemblée valide la proposition.

- M. STUYK fait part à l'assemblée de la demande de l'UNA qui souhaite la mise en place d'un lave-mains dans leur bureau mis à disposition gratuitement par la commune. Le coût de ces travaux est estimé à 650 €. Le conseil municipal n'est pas opposé aux travaux mais décide de ne pas en assumer la charge financière.

- M. CAGNATI remet une liste de divers travaux à réaliser par ordre de priorité. M. BOUISSIERE et M. JUGIE proposent plutôt pour déterminer la priorité que la commission des travaux se rende sur les différents lieux concernés avec les services techniques pour savoir ce qui est réalisable techniquement et pour en estimer le coût. Une fois cette étape réalisée, le conseil municipal décidera de la suite à donner. Le conseil municipal valide cette proposition.

- Information sur Carrefour CD113/lieu-dit Saint-Eutrope (cf. conseil municipal du 04/09/2014) :

M. le Maire informe que M. JUGIE a étudié pour le compte du Conseil Général les préconisations qui pourraient être envisagées sur le carrefour susdit pour améliorer la sécurité. La mise en place du panneau STOP sur le CD 113 n'est pas réalisable. La solution envisageable serait d'augmenter la visibilité avec des aménagements réalisés sur la parcelle appartenant à la famille LORENZON. M. le Maire fait part qu'il s'est entretenu avec M. LORENZON qui accepte de couper les arbres pour une meilleure visibilité sur ce carrefour. A l'usage, ce premier aménagement nous dira si d'autres alternatives sont à envisager ou pas. (extrait du 14 janvier 2015)

Stationnement rue Louis Pons :

M. le Maire explique que des bandes jaunes matérialisant l'interdiction de stationner ont été peintes rue Louis Pons (devant l'immeuble de Mme FAURE) afin d'une part de laisser libre l'accès à l'entrée de la maison de Mme FAURE (Personne Handicapée) et d'autre part pour que le garage face à cet immeuble puisse être utilisé (vu l'étroitesse de la rue, si une voiture est garée en face, il n'est pas possible de sortir du garage).



Le conseil municipal n'est pas opposé à cette matérialisation.

M. STUYK fait part également du souhait de certains riverains de peindre des bandes jaunes à leurs sorties de propriété (devant de portail par exemple). La réglementation interdisant le stationnement devant toute sortie, le conseil municipal n'émet pas d'avis favorable.

(extrait du 14 janvier 2015)

CC Lot et Tolzac : compétences nouvelles, modification statuts :

M. le Maire informe le conseil municipal que les élus de la Communauté de Communes Lot & Tolzac ont décidé de se doter de nouvelles compétences et de les inscrire dans les statuts :

1° Aménagement de l'espace

La compétence : « Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur (compétence obligatoire depuis la loi ALUR du 24 mars 2014) »

La compétence : « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale (transfert de compétence de la commune vers la communauté de communes) »

2° Développement économique

La compétence : « Actions de sensibilisation et d'information en direction des artisans et des commerçants en lien avec les organisme habilitées »

Certaines modifications rédactionnelles ont été apportées aux articles 6 et 7 des statuts pour être conformes aux nouvelles dispositions réglementaires.

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents se prononce favorablement sur les nouvelles prises de compétences de la CC Lot & Tolzac ainsi que sur les nouveaux statuts.

(extrait du 14 janvier 2015)

Site Commune Monclar :

M. BOUSSIÈRE fait part à l'assemblée que la commission information communication propose de créer un site de la commune de MONCLAR.

Après divers renseignements pris, la commission a retenu comme système : « JIMDO » fournisseur d'accès et de gestion de contenu web, utilisable en ligne ; il se caractérise par sa facilité et rapidité d'utilisation. M. BOUSSIÈRE sollicite l'assemblée d'une part pour connaître sa position sur l'idée d'un site et si avis favorable, il propose de souscrire la formule payante à 60 €/an pour ne pas avoir de publicité tout en conservant toutes les fonctionnalités et pour obtenir un nom de domaine dédié.



Le conseil municipal valide la création d'un site et donne tous pouvoirs à M. BOUISSIERE pour souscrire à cet abonnement.

(extrait du 14 janvier 2015)

M. BOUISSIERE présente le site internet de la mairie qu'il a mis en place pour que la commune de Monclar ait son propre site comme tant d'autres communes aujourd'hui. Ce site est destiné en priorité aux Monclarais pour donner un maximum d'informations.

Il fait la démonstration du fonctionnement du site (les différents onglets, les différents liens (CCAS de Monclar, Communauté de Communes Lot & Tolzac, Conseil Général, associations, la mise en place de demandes directes avec le secrétariat (état civil...) ou avec les différentes commissions).

M. BOUISSIERE insiste sur le fait qu'il faudra apporter régulièrement des informations si on veut faire vivre ce site.

Le lien du site sera envoyé à tous les élus.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce site, sa mise en forme, sa fonctionnalité, sa facilité de lecture. L'assemblée félicite et remercie M. BOUISSIERE du travail accompli.

(extrait du 05 mars 2015)

Informations diverses :

* Adhésion à un groupement de commande pour « l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique » :

M. le Maire explique que l'ouverture des marchés de l'énergie avec pour conséquence la disparition programmée des tarifs réglementés d'électricité au 1^{er} janvier 2016 pour les sites d'une puissance supérieure à 36kVA impose aux personnes publiques d'anticiper et de s'organiser pour satisfaire leurs besoins et se conformer à la législation en vigueur. Une bonne connaissance du secteur de l'énergie et, pour les collectivités, le respect des règles de la commande publique sont nécessaires. Aussi, les syndicats départementaux d'énergies d'Aquitaine dont le SDEE 47 mettent en œuvre un groupement de commandes pour l'achat d'énergies, de fournitures et de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique et propose à la commune de MONCLAR d'y adhérer.

Le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commande susdit, donne mandat à M. le Maire pour signer l'acte constitutif du groupement.

(extrait du 14 janvier 2015)



x Nouvelle convention de mise à disposition partielle de Madame Chantal FEILLES, ATSEM 1^o Classe, auprès de la Commune de Monclar :

M. le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 15 juillet 2013 acceptant la mise à disposition partielle (73,5% de son temps annualisé) de Madame Chantal FEILLES, ATSEM 1^o Classe, de la commune de St Etienne de Fougères à la commune de Monclar.

Il expose à l'assemblée que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et après quelques mois d'application de cette réforme, il convient de reconsidérer le temps de mise à disposition de cet agent auprès de la commune de Monclar pour tenir compte de la nouvelle répartition de la semaine scolaire sur neuf demi-journées.

Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention par laquelle la commune de St Etienne de Fougères met à disposition de la commune de Monclar cet agent. Cette mise à disposition serait partielle : 83,50 % de son temps de travail annualisé.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette mise à disposition partielle de Madame Chantal FEILLES de la commune de St Etienne de Fougères à la commune de Monclar (83,50% de son temps de travail annualisé) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents qui s'y rattachent.

x CIAPH (Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées) :
M. le Maire explique quelques missions de la CIAPH :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâtiment existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Recenser tous les Établissements recevant du Public (ERP),
- Faire des propositions afin d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Afin d'avancer dans ces missions, la CC Lot & Tolzac a sollicité la commune de Monclar afin qu'elle désigne un élu référent. Formé au préalable par la DDT 47 sur la thématique de l'accessibilité, il sera le relais entre la CIAPH et l'équipe municipale.

Le conseil municipal désigne M. BOUSSIÈRE comme élu référent qui accepte cette charge.



x Moulin du Magre :

M. le Maire fait part à l'assemblée des problèmes de gestion des vannes du moulin. Il rappelle la réglementation (droits et devoirs) des propriétaires de moulin.

Le moulin du Magre comme la plupart des moulins engendre des conflits d'intérêts sur la gestion des hauteurs d'eau : Les hauteurs demandées par les pêcheurs sont parfois contraire aux besoins d'assainissement des terrains agricoles.

Après débat, le conseil municipal approuve les arbitrages exercés à ce jour.

(extrait du 05 mars 2015)

x Emprunt : M. le Maire soumet à l'assemblée les propositions de prêt du Crédit Agricole et de la Caisse d'Epargne. Après débat, le conseil municipal décide de contracter dans un premier temps un prêt de 320 000 € auprès du Crédit Agricole au taux de 2,14% sur une durée de 15 ans.

(extrait du 09 avril 2015)

x OPAH :

M. le Maire informe que M. MARTINEZ a déposé un dossier au titre de l'OPAH afin de réaliser des travaux de réfection de façade (remplacement des fenêtres, création de volets, peinture des menuiseries) dont le montant s'élève à 7 022,90 € HT. M. MARTINEZ a obtenu l'arrêté de non opposition à la déclaration préalable aussi, vu les fiches de calculs établies par le PACT HD 47,

Le Conseil Municipal, décide d'attribuer :

- Une aide dans le cadre de l'opération façade pour un montant de 1 404,58 € à M. MARTINEZ, 5 Place de la Mairie à Monclar -47380--

x Budget CCAS :

M. le Maire fait part à l'assemblée que le budget du CCAS a été voté ce jeudi 26 mars 2015 et qu'il a été équilibré pour la deuxième année consécutive avec une subvention de la commune. Cette situation ne peut pas perdurer en l'état ; de nouvelles discussions sont engagées avec Habitalys, propriétaire du bâtiment.

(extrait du 26 mars 2015)



Compte Administratif 2014 RTS et CNE :

Commune

Compte Administratif 2014 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2014 de la commune dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 264 809,72 €.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte de Gestion 2014 :

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. RAVEL, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Régie Transport Scolaire

Compte Administratif 2014 :

Mme MARRAULD donne lecture du compte administratif 2014 de la régie transport scolaire dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 9 131,41 €.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Compte de Gestion 2014 :

Mme MARRAULD donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. RAVEL, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

Demandes de Subvention :

Sortie Scolaire 21-22 Mai 2015 :

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de la Directrice de l'École de Monclar qui souhaite organiser un voyage scolaire de 2 jours à la Base de Loisirs du Temple Sur Lot pour les classes de maternelle. Le coût de ce voyage s'élève à 3 420 € TTC.

Elle sollicite une subvention de la commune d'un montant de 650 €. Le conseil municipal à la majorité (13 Pour - 1 Abstention) accorde la subvention demandée.



Association VEMH (Visiteurs de Malades en Milieu Hospitalier) :

M. le Maire rappelle la demande de subvention de l'association VEMH (cf. conseil municipal 04/09/2014). Il sollicite l'assemblée afin de connaître sa position sur l'attribution d'une aide financière. Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution d'une subvention, le montant sera défini lors de la préparation du budget de la commune.
(extrait du 05 mars 2015)

Budget Primitif 2015 Commune et Régie Transport Scolaire :

Monsieur le Maire présente le budget 2015 de la Régie Transport Scolaire ainsi que celui de la Commune préparés avec la Commission Finances. Il demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer sur cette présentation.

BP Régie Transport Scolaire :

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 31 131 €.

Pas d'investissement.

Le budget est voté à l'unanimité des membres présents.

BP Commune :

Le projet de budget primitif est présenté à l'assemblée, le montant des dotations n'étant pas encore connu, le conseil municipal décide de voter le budget lors de la prochaine séance de conseil d'ors et déjà programmée pour le 9 avril 2015.

Les programmes proposés en investissement sont les suivants :

- ❖ **Aménagement du Bourg.**
- ❖ **Acquisition Matériel :** Équipement en matériel et mobilier dont copieur, vidéoprojecteur, écran mobile, lot de chaises pour la cantine et la garderie périscolaire...
- ❖ **Bâtiments Communaux :** Subventions d'équipement versées dans le cadre de l'opération « Façades cœur de Bourg » et travaux. Réfection des menuiseries des logements communaux et de la Salle Billou.
- ❖ **Dortoir École :** Travaux électriques et enduits extérieurs.
- ❖ **Local Chasse.**



Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2015 :

Le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de maintenir pour l'année 2015, le taux des taxes directes locales comme inscrit sur l'état de notification des taux d'imposition à savoir :

Taxe Habitation	13,39 %
Taxe Foncière (bâti)	13,17 %
Taxe Foncière (non bâti)	68,33 %
CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	19,27 %

D'où un produit fiscal attendu de 285 817 €.

M. BOUISSIERE fait part à l'assemblée de la question soulevée lors de la préparation du budget par la commission des finances à savoir la révision des bases d'imposition.

M. le Maire explique que les taux n'ont pas été augmentés depuis 2011, d'une part par choix des municipalités et d'autre part pour rester dans la moyenne d'imposition des communes comparables à la nôtre. Or des ressources nouvelles existent en demandant la révision des bases d'imposition ; les valeurs servant aux calculs des impôts locaux sont souvent éloignées des véritables valeurs locatives. Elles sont parfois sur estimées, parfois sous-estimées (aménagements intérieurs, travaux non déclarés...)

Aménagement de Bourg :

Concernant les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie, M. le Maire fait le compte rendu de l'appel d'offres et de l'analyse de celles-ci.

Neuf entreprises ont répondu à l'avis d'appel public à la concurrence :

BARATET PAYSAGES (Fauillet)

EUROVIA/SAINCRY (Le Passage)

NICLI Lucien (Bruch)

COLAS (Bon Encontre)

DELFAUT Guy (Bon Encontre)

BOUYRIE DE BIE (Messanges)

EIFFAGE (Malause)

MALET (Boé)

ANTOINE ESPACES VERTS (Sainte-Livrade-Sur-Lot)



Le choix de l'offre, économiquement la plus avantageuse, a été apprécié en fonction des critères suivants : valeur technique de l'offre, prix des prestations, coût d'utilisation.

Les offres les plus avantageuses sont :

SOLUTION BASE			
Désignation	Entreprise	Tranche Ferme HT	Tranche Conditionnelle HT
Lot 1 VRD	EUROVIA/SAINCRY	438 072,18	525 998,38
Lot 2 PLANTATIONS	BARATET PAYSAGES	25 710,50	14 892,80
SOLUTION VARIANTE			
Lot 1 VRD	EUROVIA/SAINCRY	427 323,78	521 310,36
Lot 2 PLANTATIONS	BARATET PAYSAGES	25 710,50	14 892,80

Les ordres de service seront remis aux entreprises le 20/04/2015 pour une livraison prévue le 20/09/2015.

M. STUYK fait part à l'assemblée que l'opération étant engagée, il a sollicité de nouveau le Crédit Agricole et la Caisse d'Épargne pour les propositions de prêts réactualisés ; le montant à emprunter est de 350 000 €.

(extrait du 26 mars 2015)

Budget Primitif 2015 Commune :

M. le Maire fait part à l'assemblée que le montant attendu des dotations aux collectivités locales 2015 est connu, il présente donc le projet définitif du budget de la commune.

Il se présente comme suit :

Section de fonctionnement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 951 143 €.

Section d'investissement : Elle s'équilibre en dépenses et en recettes pour un montant de 795 735 €.

Les programmes proposés en investissement énumérés lors du conseil municipal du 26 mars dernier sont inchangés.

M. le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur cette présentation et soumet le budget au vote.

Le budget de la Commune est voté à l'unanimité des membres présents.

(extrait du 09 avril 2015)



*** ETAT CIVIL ***

Du 27 décembre 2014 au 18 mai 2015

Naissances

BOUBADDARA Soraya

27/12/2014

GUILLOU Elisa, Ambre, Chloé

04/03/2015

DARINI Mattéo, Fernand, Jacques

23/03/2015

THIBAUD Noé, Benoît

02/05/2015



Mariages

DESFORGES Dominique Roland

21/03/2015

POISSON Annie Marie-Josèphe



Décès

MATTANA épouse FURLAN Maria

21/01/2015

DECOURTY Christian Marie Eugène Désiré

23/01/2015

OLIVES Jaime

01/03/2015

PEYRE Yvon

10/03/2015

DOUCET Bernard Patrick

26/04/2015

HERMOUET épouse BOUTY Andrèa Henriette

10/05/2015

ACEBAL Véronique

18/05/2015

PELLEGRINO Giuseppe Riccardo

27/05/2015





Aménagement du bourg

Depuis le temps que nous en parlons, nous passons à l'action !!!

La 1^{ère} tranche de l'aménagement du bourg (de l'école jusqu'à la Place du 8 mai) rentre dans la phase d'exécution.

Comme vous avez pu le constater, les travaux ont débuté le 18 mai et vont durer jusqu'au mois de septembre.



Nous devons donc modifier, temporairement, le stationnement et le plan de circulation dans le village.

Des places de stationnement ont été rajoutées et matérialisées au tour de ville au niveau du Cap.

Par contre, en raison des Marchés de Producteurs de Pays, ces places seront interdites au stationnement les dimanches 19 juillet, 26 juillet, 02 août, 16 août et 23 août 2015 : du dimanche 12h jusqu'au lundi 07h.

Un plan de circulation provisoire est mis en place.

L'accès à la Place de la Mairie se fera par la Rue de Montastruc et l'Eglise avec une priorité par l'Eglise notamment pour les camions. De ce fait, le tronçon devant l'Eglise jusqu'à la Place de la Mairie sera en sens unique dans le sens de la montée et le stationnement y sera interdit.

La sortie du village se fera comme d'habitude par la Rue de Marmande qui reste en sens unique et par la Place des Amours.

Des panneaux de signalisation vont être installés pour indiquer les stationnements, le centre ville afin de faciliter l'accès au village.

Vous pourrez retrouver le plan de circulation sur le site internet de la mairie : mairie-monclar47.fr.



Site internet

Depuis le 5 mars 2015, la Mairie a mis en ligne son site internet à l'adresse **mairie-monclar47.fr**

A ce jour, il est encore en cours de construction et de modification afin d'offrir aux Monclarais une prestation la plus utile sans oublier les informations utiles aux touristes ou visiteurs occasionnels.

En plus de pages dédiées à l'histoire et à la visite de Monclar, vous pourrez prendre connaissance des informations municipales, de l'activité des différentes commissions ainsi que du Comité des Fêtes ou de la Bibliothèque. Un agenda indiquant les manifestations à venir est à votre disposition.

Vous pourrez télécharger les comptes-rendus des derniers Conseils Municipaux, des derniers Bulletins d'Information.

Le Livret d'Accueil actualisé est consultable sur le site mais il peut aussi être téléchargé.

Enfin, si vous souhaitez demander un acte d'État Civil ou contacter la Mairie, des formulaires sont disponibles.

N'hésitez donc pas à nous faire part de vos remarques et suggestions.

Pour accéder au site de la Mairie de Monclar sur votre Smartphone



Infos Mairie Monclar47



The screenshot shows the homepage of the official website of the Municipality of Monclar. It features a navigation menu on the left with items: A LA UNE, ACCUEIL, ETAT CIVIL, LIENS, and CONTACT. The main content area includes a welcome message: "BIENVENUE SUR LE SITE OFFICIEL DE LA MAIRIE DE MONCLAR D'AGENAIS (LOT-&-GARONNE 47)". Below this, it states that the site is under improvement and encourages users to explore the available sections and provide feedback. Contact information for the municipality is provided, including the phone number 05 53 41 80 98, fax 05 53 41 83 07, email monclar.mairie@orange.fr, and website www.mairie-monclar47.fr. A notice indicates that the welcome booklet has been updated and is available for download. There is also a link to the agenda and a "Sortir, Bouger !" button.



Marchés de Producteurs de Pays

Cet été la municipalité de Monclar organise à nouveau des Marchés de Producteurs de Pays.

Ces Marchés vous permettent de partager un bon moment avec votre famille et/ou vos amis. Vous pouvez déguster de produits fermiers (vin, bière, canard, viande, frite, fromage de chèvre, pain et pâtisserie) tout en profitant d'un magnifique point de vue.

Ils auront lieu au Cap les dimanches 19 juillet, 26 juillet, 2 août, 16 août et 23 août 2015.

Chacune des soirées sera animée :

- 19 juillet : *Iona*
- 26 juillet : *Pee Wee*
- 16 août : *Les Cousins d'Aldo*
- 23 août : *Mick Fontaine*

L'animation du 2 août reste encore à définir.

Venez nombreuses et nombreux passer une soirée conviviale !





FOYER DU MONT-CLAIR

Le Projet de Modernisation et de Restructuration du Foyer du Mont-Clair avance. L'année 2014 s'est caractérisée par l'ouverture permanente de l'unité de vie La Casa grâce à la réorganisation des services internes de l'établissement.

Début 2015, le Cabinet ARCHISTUDIO d'Agen est sélectionné à l'issue du marché public de mise en concurrence. C'est l'équipe d'architecte qui travaille immédiatement sur le projet et sa prospective de mise en œuvre.

Dès le 1^{er} trimestre, des études complémentaires (sols, amiantes, etc ..) ont été réalisées pour finaliser le dossier d'Avant-Projet Sommaire (APS).

Le processus d'évaluation externe a fait apparaître la nécessité de la mise aux normes de la lingerie.

L'évaluation du coût final de la restructuration et de la modernisation du Foyer du Mont-Clair a dû intégrer progressivement les besoins complémentaires de l'extension et la réhabilitation de la cuisine centrale de l'établissement et la mise aux normes de sa lingerie.

Le coût du Projet de restructuration a pu être réactualisé avec l'ensemble des besoins (cuisine, lingerie) nécessaire à la mise aux normes de l'établissement. Le nouveau planning prévisionnel de réalisation prend en compte ces besoins non prévus initialement tout en maintenant des délais conformes au Projet initial.

Une dernière étape est l'Avant Projet Définitif (APD).

Il va consister en :

- La détermination des surfaces détaillées de tous les éléments du programme;*
- L'arrêt des plans, coupes et façades les dimensions de l'ouvrage, ainsi que son aspect;*
- La définition des principes constructifs, des matériaux et des installations techniques;*
- D'établir l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux, décomposés en lots séparés;*
- De permettre au maître de l'ouvrage d'arrêter définitivement le programme;*

Les études d'avant-projet comprennent également l'établissement des dossiers et les consultations relevant de la compétence de la maîtrise d'œuvre et nécessaires à l'obtention du permis de construire et des autres autorisations administratives, ainsi que l'assistance au maître de l'ouvrage au cours de leur instruction.



Parallèlement un comité technique composé de membres du personnel de chaque service de l'établissement participe aux étapes de réflexion et d'évolution des travaux présentés par le cabinet d'architectes et des experts.

Une réflexion générale est engagée pour assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement tout au long des travaux de construction et de réhabilitation. La 1^{ère} phase de la construction du bâtiment neuf des deux unités nouvelles débutera début 2016. Une deuxième phase de réhabilitation des bâtiments existants est prévue fin 2017.

PROJET FOYER DU MONT-CLAIR
EXTENSION / RESTRUCTURATION DU FOYER DU MONT-CLAIR
A MONCLAR D'AGENAIS présenté par Archistudio – axeplan – odetec – fabiencharlot - citea



Par ailleurs, l'Association Clin d'œil a fait donation de l'immeuble de la « boutique » au cœur du village de Monclar en Décembre 2014. Ce généreux don inscrit dans une dimension « commerciale » par son activité historique ne peut être poursuivie par l'établissement public pour des raisons juridiques. C'est pourquoi un travail de réflexion est engagé au sein du Foyer du Mont-Clair pour mettre en œuvre un nouveau projet d'utilisation de ce lieu en lien avec les besoins des résidents dans leur intégration au village. La direction a lancé un concours auprès des professionnels de l'établissement en ce sens.

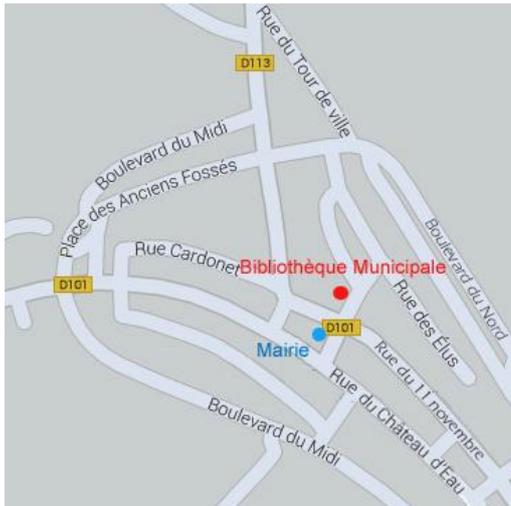
Les résidents du Foyer du Mont-Clair sont impatients de la finalisation de ce travail.

La Direction



BIBLIOTHEQUE DE MONCLAR

« Un roman est comme un archet,
la caisse du violon qui rend les sons, c'est l'âme du lecteur. »
Stendhal (*La vie de Henry Brulard*)



L'accès à la bibliothèque, la consultation sur place et le prêt des documents sont gratuits, libres et ouverts à tous.

N'hésitez pas à consommer sans modération !

Contact

Bibliothèque municipale,
Place de la mairie, 47380 Monclar
Tél : 05 53 70 21 27
Email :
municipale.bibliotheque7@orange.fr

Horaires d'ouverture

Mercredi
de 16h00 à 18h00,
Samedi
de 10h00 à 12h00

Les services

Une équipe de bénévoles à votre écoute (*Catherine, Chantal, Corinne, Marcelle, Maryvonne*)

- ✓ vous accueille avec plaisir,
- ✓ vous informe des nouveautés,
- ✓ vous aide à trouver un ouvrage parmi les collections (romans, albums, bandes dessinées, mangas, documentaires, magazines) pour petits et grands, provenant de fonds propres, de dons ou de la Bibliothèque Départementale de Lot et Garonne,
- ✓ vous conseille à l'occasion dans le choix de livres,
- ✓ peut réserver pour vous un livre auprès de la Bibliothèque Départementale de Lot et Garonne.

Animations

- Des raconte-tapis : chaque mois, Chantal raconte des histoires aux enfants des écoles de Monclar ou Saint Etienne de Fougères.
- Des moments contes : Chantal propose une fois par mois des lectures aux résidents du foyer Bellevue.
- Des mallettes et expositions autour du chocolat, des papas (mai-juin), de l'habitat rural du Lot et Garonne (juillet-août), des Lumières et l'encyclopédie revisitée, des doudous (septembre-octobre),



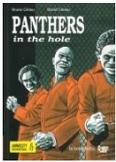
- Des racontines pour les enfants le 1^{er} mercredi de chaque mois. (sauf juillet/août)

<p>de 3 ans à 7 ans : de 16h30 à 17h00</p> <p>×6 mai : Histoires de famille...</p> <p>×3 juin : Bientôt les vacances !</p>	<p>de 8 ans à 11 ans : de 17h15 à 17h45</p> <p>×1^{er} septembre : Amitiés</p> <p>×7 octobre : Doudous et cauchemars...</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------



NOUVEAU

De nouvelles bandes dessinées dans nos rayons :



Panthers in the hole, D.Cenou et B. Cenou

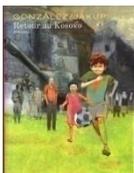
Récit poignant sur la ségrégation aux Etats-Unis et sur l'inhumanité des conditions d'incarcération imposées à nombre de détenus aux Etats-Unis, ailleurs...

Ce que le vent apporte, **Jaime Martin**



Russie 1916. Pour fuir la police tsariste, le jeune Alexandre accepte un poste de médecin au fin fond de l'Oural. Là-bas, l'homme qu'il remplace a été sauvagement assassiné.

Retour au Kosovo, **Gani Jakupi, Jorge Gonzáles**



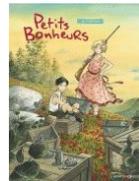
Kosovar, G Jakupi a quitté son pays en proie au conflit. Ecrivain, journaliste, jazzman, dessinateur et scénariste, il a vécu en France et en Espagne, avant de revenir au Kosovo après la fin des combats en 1999.



Toute la poussière du chemin, Wander Antunes, Jaime Martin

Bien loin du rêve américain, W Antunes et J Martin nous entraînent sur les routes du sud des États-Unis, à la suite de milliers d'homeless chassés par la crise de 1929.

Petits bonheurs (t1), **Hatton, Tonton**



1944, à Penne d'Agenais. Ici, les effets de la guerre sont moins visibles que sur le front. Collabo, maquisard, trafiquant, personne ne sait qui est qui.. Pour que les armes qu'ils ont trouvées ne puissent jamais blesser personne, ils décident de les cacher.

Petits bonheurs (t2), **Hatton, Tonton**

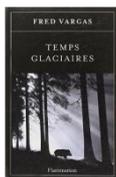


Le petit Rémi prend conscience de l'héroïsme et des lâchetés des adultes qui l'entourent.

Dans les autres rayons :



Danser les ombres
L Gaudé



Temps glaciaires
F Vargas



Elle & lui
M Levy



L'homme qui ment
M Lavoine



Comment braquer une banque sans perdre son dentier
C Ingelman-Sundberg



Ratlines
S Neville



La Bibliothèque des cœurs cabossés
K Bivald



Rue de l'articho



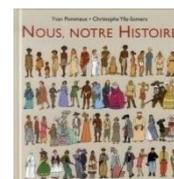
Compter la vie
S Bloch



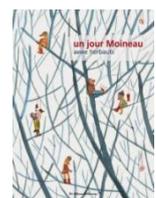
Il était mille fois
D Perret



14-18 : Une minute de silence à nos arrière-grands-pères courageux
T Dedieu



Nous, notre Histoire
Y Pommeaux



Un jour Moineau
A Herbauts

Au plaisir de vous retrouver bientôt à la bibliothèque !



Du côté de l'école ...

•Les effectifs de l'année 2014 / 2015 :

L'école accueille cette année 45 élèves :
4 TPS et 17 PS dans la classe de Jessica Hubert
12 MS et 12 GS dans la classe d'Anne-Laure Souyri.



Les CP, CE1, CE2, CM1 et CM2 sont scolarisés à l'école de St Étienne de Fougères

•Les inscriptions en TPS et PS :

Si votre enfant est né en 2012, pensez à vous faire connaître rapidement en mairie ou auprès de l'école, afin que l'équipe enseignante prépare au mieux la rentrée 2015.
Les enfants nés entre janvier et août 2013 peuvent prétendre à une place en TPS à la rentrée 2015 (si les effectifs le permettent). Vous pouvez également prendre contact avec la mairie ou l'école.

Mairie : 05 53 41 80 98
École (Jessica Hubert, directrice) : 05 53 41 80 92



• Les travaux :

Les travaux d'agrandissement entrepris par la mairie sont désormais terminés. La classe de Jessica Hubert dispose d'une salle attenante à la classe, permettant la sieste d'une partie des TPS / PS. Les enseignantes remercient la municipalité pour les travaux réalisés.





- **La visite de la caserne des pompiers :**

Les deux classes se sont rendues à la caserne des pompiers de Monclar, pour visiter les lieux et découvrir le matériel et les véhicules utilisés. Les élèves ont été sensibilisés aux gestes de premiers secours grâce à l'intervention de l'infirmier scolaire dans la classe de MS / GS. Ce moment a été particulièrement apprécié des enfants, qui ont pu monter dans les camions et essayer la tenue des pompiers et la lance à incendie !



- **A la découverte du fournil**

M. et Mme Lacombe ont accueilli chacune des deux classes dans leur boulangerie, afin de faire découvrir le monde du pain aux enfants. Chacun a confectionné un petit pain de la forme de son choix, ainsi qu'une brioche individuelle. Après avoir touché la farine, il a fallu pétrir la pâte. Chacun a ramené fièrement à la maison son pain et sa brioche.





ASSISTANTE DE VIE A DOMICILE DIPLOMEE

(J'interviens auprès des familles, personnes âgées dépendantes ou non)



**RETOUR D'HOSPITALISATION OU DE MATERNITE
PERTE D'AUTONOMIE
OU TOUT SIMPLEMENT POUR VOUS SOULAGER**

JE SUIS LA POUR AMELIORER VOTRE BIEN-ETRE

**GARDE MALADES
TRAVAUX MENAGERS COURANTS, LAVAGE DU PETIT LINGE
PREPARATION DES REPAS, COURSES
LE LEVER, LE COUCHER, L'HABILLAGE
AIDE A LA TOILETTE, LA COIFFURE
PROMENADE, DEPLACEMENTS
GARDE D'ENFANTS**

CONTRAT DE TRAVAIL ET DECLARATION CESU

**COUT TOTAL EMPLOYEUR : 15,87€/h (taux horaire brut+cotisations employeur sous réserve
d'exonération employeur), déductible d'impôt 50%
SOIT 9€ net/h (10% congés payés inclus)**

CELINE TOUSSAERT : 06.18.06.48.63



ASSISTANTE MATERNELLE



Bonjour,

Je me présente, Mme KNECHT Sylvie, assistante maternelle agréée sur la commune de Monclar, maman de 3 enfants et titulaire du CAP petite enfance.

J'accueille les enfants à mon domicile du lundi au samedi, dans un site calme et dans une maison non-fumeur.

J'ai une aire de jeux à l'extérieur qui est sécurisée et un grand espace intérieur où les enfants peuvent évoluer sereinement.



Nous faisons des activités et allons faire des sorties au RAM (Relais Assistantes Maternelles) pour rencontrer d'autres enfants.

Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à me contacter, voici mes coordonnées :



« La blanquette » 47380 MONCLAR

☎ : 05.53.49.41.37

A bientôt



NOUVEAU A MONCLAR

Monclar Nettoyage
 Guy Morel
 9 rue du Château d'Eau
 47380 Monclar

vitres,	remise en état après
commerces, bureaux	location ou travaux.
logements	caveaux

tel: 06.71.17.73.27 09.52.13.00.35
 monclarnettoyage@gmail.fr

Une nouvelle entreprise vient d'ouvrir sur notre belle commune de Monclar

Monclar nettoyage

Je vous propose pour le particulier comme pour le professionnel, le nettoyage de vitres, locaux, résidences, terrasses, garages, et toutes autres surfaces, la liste n'étant pas exhaustive, de manière ponctuelle ou avec périodicité.

De plus, entretenir le souvenir c'est aussi entretenir le lieu de recueillement, je peux rénover et entretenir tombes et caveaux.

Je peux, aussi, m'occuper de différents petits travaux afin de vous simplifier la vie. N'hésitez pas à me contacter pour un simple devis.

Guy Morel



Du côté des Associations ...

GYM

L'association de la gym de Monclar est en sommeil depuis quelques années, si vous souhaitez malgré tout faire un peu d'exercice vous pouvez rejoindre :

Cardio Dance

Profitez d'un bol d'air en musique tous les mardis soir, de 19H à 20H à la salle des fêtes de Saint Etienne de Fougères

Les cours sont construits avec : une partie cardio, une partie abdos fessiers et une partie stretching

Les adhérents en redemandent car les bienfaits se font vite ressentir... A vous d'essayer !

Renseignements : 06.17.18.48.47

Véronique Gosse, professeur diplômée d'état



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES DU RPI MONCLAR/SAINT ETIENNE DE FOUGERES

Bonjour à toutes et tous,

L'année scolaire 2014/2015 va bientôt se finir, et l'asso se prépare activement à l'organisation de la kermesse. Nous pouvons encore constater que l'énergie et la bonne humeur des parents bénévoles ont été récompensées.

Les ateliers de Noël pour les enfants et les adultes
ont connus beaucoup de succès.

La créativité des mamans lors des confections des compositions florales, a permis de récolter des fonds (en plus des subventions des Mairies), pour financer le spectacle de Noël ainsi que les poches de mandarines, madeleines et papillotes distribuées aux enfants avant les vacances.



Aussi, L'APE a, pour la deuxième année consécutive, subventionner la participation de l'école primaire au prix littéraire « Les Incorruptibles » Les enfants découvrent différents livres et auteurs et peuvent donner leur avis.

Des jouets pour les récréations des primaires ont été achetés, leur choix s'est fait en collaboration avec les maîtres et maîtresses.



Le loto, du 21 mars 2015, a bien marché et a permis d'aider financièrement l'organisation de deux projets de sorties scolaires à Monclar et à Saint Etienne de Fougères. On peut dire que l'année s'est vraiment bien déroulée, merci aux parents, aux mairies, aux enfants et à tous les autres qui permettent que l'association aboutisse ses projets.

Alors à très bientôt,
Frédérique



GENERATIONS MOUVEMENT - Les Aînés Ruraux Monclar 2000

L'Année 2014 s'est terminée par notre Assemblée Générale le Jeudi 18 Décembre Salle du Magre en présence de Mr SAURIN Président de la FDCAR 47, de Mr FOUGEROLLAS, conseiller Général et Mr BOUISSIERE 1er Adjoint à la Mairie de Monclar et de nombreux adhérents.

Après l'approbation des bilans d'activités et de trésorerie la composition du Conseil d'Administration a été renouvelée avec l'entrée de Mme VERITE Frédérique comme membre.

La Présidente D. MARTIN a également rappelé les Activités du Club qui ont pour but tout d'abord la rencontre des personnes et permettent de travailler la mémoire (belote, loto) et le physique (gymnastique douce).

L'Adhésion de 12 Euros annuelle reste inchangée.

Programme effectué

21 Décembre : Sortie à Agen pour assister à une représentation du Cirque de Moscou sur Glace.

14 Février : participation au Loto de la Boule Monclaraise.

19 Mars : Journée Petit Loto : 3 Parties le matin à la Salle Damira Repas traiteur à l'ancienne Ecole où les participants ont pu apprécier un menu très copieux préparé par AJAS Traiteur - L'Après-midi se poursuivie par trois autres parties de loto.

Programme à venir

28 Mai : Promenade surprise

4 Juin : Sortie à Casteljaloux où nous pourrons bénéficier des bienfaits de la station thermale-Repas puis promenade sur le site du lac.

14 Juillet : Repas estival dans la cour de l'ancienne école.

Courant Juillet et Aout : Participation aux marchés de producteurs de Monclar.

Mi Septembre : Concours de Belote avec repas.

le 3 Octobre : Repas de l'Amitié - Salle du Magre.

Grands LOTOS le Samedi 16 Mai Salle du Magre à 14 h 30

le Samedi 17 Octobre

**Le samedi 12 Décembre 2015 à 14 H 30
Loto sans pioche**



Rappel des Activités Régulières

Petit LOTO les 3ème Jeudi du mois

Belote les 2ème et 3ème Mardi du mois

Pédicure Podologue : le 4ème Mardi (tous les 2 mois) 15 Euros pour les adhérents (5 Euros sont offerts par le Club).

Entretien Physique - tous les jeudis de 10 H à 11 H (certificat médical obligatoire).



Depuis quelques années plusieurs de nos adhérents partent une semaine avec l'ANCV et l'URA (Région Aquitaine) cette année la destination est Morzine.

Un autre séjour a été proposé par la FDCAR 47 et l'ANCV séjour de 4 jours destination l'Aveyron.

Conclusion de la Présidente

D. MARTIN : ☎ 05.53.40.19.92

Comme toute association, un besoin de bénévoles se fait ressentir mais faut-il encore que leurs efforts soient récompensés par la réussite des activités que nous proposons - Il suffit quelque fois de se pousser un peu pour finalement passer un moment agréable avec les autres membres du groupe - C'est le partage qui est la seule justification de notre Club.

Nous adressons nos remerciements à l'ensemble du personnel municipal ainsi qu'à Mr STUYK, Maire de Monclar pour leur aide occasionnelle.

N'HESITEZ pas à venir pousser notre porte vous y serez bien accueillis

Cordialement
La Présidente D. MARTIN



ASSOCIATION ANCIENS COMBATTANTS A.C.P.G - C.A.T.M. - T.O.E - VEUVES
SECTION DE MONCLAR

Le 7, 8 et 9 janvier 2015 des attentats barbares, la France atteinte dans sa dignité, fanatisme comme celui des croisés au Moyen Age, chacun a le droit d'être différent, mais doit respecter son prochain. Nous ne pouvons, par respect à nos aînés et nous-mêmes, tolérer de tels actes.

Des hommes et des femmes se sont battus pour notre droit d'expression et notre liberté certain jusqu'au sacrifice de leur vie.

Certains d'entre nous s'interrogent aujourd'hui sur le rôle des associations d'anciens combattants dans un monde en ébullition. Nous sommes là pour rappeler tout au long de l'année avec les diverses commémorations pour transmettre aux nouvelles générations le devoir de mémoire envers nos morts aux champs d'honneur.

Restons uni, vigilant notre d'expression, notre liberté personne ne doit nous en privé.

Remercions les policiers pour leur professionnalisme au service de la France.



Le 08 novembre à Tournon, inauguration d'un pôle de mémoire à l'initiative de M. Lucien MARES et de la Municipalité, 8 plaques dévoilées, chemin de mémoire retraçant les guerres.



Le 14 février a eu lieu notre assemblée générale. Accueil par notre Président M. Henri CHEZE de M. Christian BROUSSARD Vice-Président du bureau départemental, M. Jean BATAILLE de la société des membres de la légion d'honneur, des Maires Mme Sylvie MAURIN et Ric MARTIN nouveaux élus.

ELECTION DU BUREAU

Président : Henri CHEZE

1^{er} Vice-Président : SOUFLETEAU Claude

2^{ème} Vice-Président : CORRADINI René

Trésorier : VILAS Raymond

Trésorier adjoint : POUSSOU Maurice

Commissaire aux comptes : TRIFFAUX Claudette

Les anciens combattants, les O.P.E.X qui voudraient nous rejoindre sont les bienvenus.

Pour le Bureau

R. VILAS



A.D.R.A.

Association des Retraites Agricole du Lot et Garonne - Canton de Monclar

L'association continue le combat, petit à petit nos retraites progressent.

En 2014 un début de complémentaire a été mis en place, 17ans1/2 sur 32ans1/2 d'inscription égale 31 € et quelques centimes d'augmentation par mois, ce qui fait un tiers de la complémentaire de l'exploitant, avec le même nombre d'années, donc la parité n'y est pas.

Le 6 mars 2015, lors de l'assemblée générale départementale, qui a eu lieu à Ste Livrade, de nombreux adhérents du canton de Monclar étaient présents.

Le 14 Avril 2015, le bureau de l'ANRAF a été reçu à l'Assemblée Nationale par le Député M Germinal Peiro, pour une réunion avec de nombreux autres Députés sensibles à notre condition.

Quatre questions principales : première des preuves apportées que les femmes ont cotisé malgré ce qu'on nous reproche

Deuxième, remettre la demi part aux veuves et veufs.

Troisième, l'injustice du minimum contributif qui est de 852,39 € pour les anciens exploitants et de 1128,96 € pour tous les autres retraités, et avec tout cela la 5ème branche, la dépendance.

Quatrième, la moyenne des retraites est de 750 € pour les exploitants et 550 € pour les conjoints, bien en dessous du seuil de pauvreté qui est à 987 €

Donc la parité à 85% du SMIC.

Un point important ressort de cette rencontre, au mois de novembre une mise au point sera faite pour organiser une conférence annuelle, qui doit se poursuivre.

Le 22 avril nous avons eu un conseil d'administration à Galapian pour préparer la représentation du département à l'Assemblée Générale Nationale de l'ANRAF qui aura lieu à Tartas le 12 juin 2015.

Pour le nombre d'adhérents le Lot et Garonne à 25 délégués et 24 accompagnateurs, un car fera le ramassage en des points précis.

Le jeudi 28 Mai 2015 à 10h00 aura lieu l'Assemblée Générale Cantonale de Monclar à la salle du Magre à Monclar. Vous êtes tous les bienvenus.

Le 24 Mai 2015 à 14H30 aura lieu le Thé Dansant au profit de l'association à la salle du Magre. Merci à tous ceux qui voudront bien participer

De la part de tous les adhérents du Canton

BONNES VACANCES !

La Présidente
Carmen Derrien



Échos de la société communale de chasse

Le 07-03-2015 s'est tenue salle Billou, une importante réunion à laquelle ont participé 23 chasseurs.

Au cours de celle-ci, ont été évoqués : le bilan des comptages de nuits effectuées la semaine précédente, ainsi que les préparatifs pour le repas avec les agriculteurs. Il a également été décidé de procéder au lâcher de 2 trios de lièvres reproducteurs, ainsi que de la confection par nos soins de deux caisses à renards.

L'assemblée générale aura lieu dans la 2ème quinzaine de juin, dès que les informations de la fédération nous seront parvenues. Les dates de délivrance de permis seront communiquées ce jour-là.

C'est le 22 mars à 12 h en la salle du Magre que s'est déroulé dans une ambiance des plus chaleureuse et conviviale l'apéritif dinatoire offert à tous les agriculteurs signataires de la société communale. Plus de 200 personnes avaient répondu présent à ce rendez-vous devenu incontournable. C'est un repas au menu très appétissant qui a été offert à tous les participants. Il s'est terminé tard en soirée.

Nos remerciements à tous les volontaires ayant participé au service avec une mention spéciale aux dévouées cuisinières.

Il est rappelé aux chasseurs que les battues aux renards se dérouleront les 17 et 31 mai ainsi que le 14 juin.

Bonnes vacances à tous.

L'administrateur: Knecht Jean Claude



*Vue partielle de la
salle au repas le
22 mars*



Association « Musée du Patrimoine »

Bonjour à toutes et à tous,

Que nos amis se rassurent : Le musée ne fermera pas.

L'activité réduite de l'an dernier était au centre des débats de notre assemblée générale du 14 avril dernier mais les projets ont pris le pas sur la morosité des mois passés,

En 2015 notre activité gravitera autour de trois dates majeures, rendez vous incontournables pour le public, à savoir :

- * La fête du village début Juin (animation, ouverture du musée, visite du village)
- * La fête du Livradais (nouveau canton) le 6 août (visite du musée et du village)
- * La fête du Patrimoine, 1ère édition, le 20 septembre, en version monclaraise : démonstrations de pratiques anciennes, restauration, vidéo projection, sortie d'un nouveau cahier du patrimoine...

En dehors de ces moments phares, les visites (du musée et du village sur le circuit de puits) individuelles et de groupe restent possibles sur RV et ceci tout au long de l'année.

Nous allons par ailleurs proposer aux enseignants, locaux ou autre, une rencontre pour utiliser l'espace patrimoine comme outil pédagogique : une autre façon de valoriser les lieux et le travail des bénévoles.



Le conseil d'administration est renouvelé sans changements, aucune nouvelle candidature n'ayant été proposée. Le bureau restera donc inchangé.

**Monsieur Maillet Marcel président, Mr Goossens Jan vice président
Mme Calmel Françoise trésorière,
Mme Humblet Solange secrétaire**

Le président Marcel Maillet

Contact au 05 53 40.99.07 ou 06.82.38.59.74

adresse mail : patrimoinemonclar@orange.fr

Site : <http://patrimoinemonclar.pagesperso-orange.fr>



Comité des Fêtes

Samedi 14 Mars, la salle du Magre a vibré sur les rythmes des années 80-90. Vous avez été nombreux à nous rejoindre pour une soirée nostalgie où nous pouvions tous entonner les airs que Lionel, le DJ, avait programmés. Ces deux décennies ont décidément laissé beaucoup de traces dans nos mémoires...

Une belle réussite pour toute l'équipe du Comité des Fêtes qui vous invite maintenant pour la Fête Votive des 5, 6 et 7 Juin.



MONCLAR D'AGENAIS FETE VOTIVE

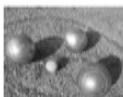
organisée par le Comité des Fêtes

Vendredi 5 Juin

20h30 LOTO sans pioche, avec le soutien de Monclar 2000
sous la Halle de la Mairie
600€ de bons d'achat et super bourriche, 1€ le carton et 10€ les 12



Samedi 6 Juin



14h30 CONCOURS DE PETANQUE
ouvert à tous, 10€ par équipe, lots gourmands

15h-17h30 JEU DE L'OIE géant sur la Place des Amours
avec les animateurs du Centre de Loisirs Lot-et-Tolzac
de 15h à 16h pour les 6-10 ans et de 16h à 17h pour les 3-5 ans
17h goûter offert aux participants



20h PAELLA avec La Chaudronade sous la Halle de la Mairie
apéritif gourmand, sangria, paëlla, salade, fromage, dessert, vin et café compris
16€ adultes et 8€ (6-12ans). **Merci d'apporter vos couverts complets.**
Réservations au 05 53 71 44 56 (HR) ou au 06 68 67 63 52
Repas suivi d'un BAL

Minuit : FEU D'ARTIFICE offert par le Comité et la Mairie
Place des Amours



Dimanche 7 Juin

12h APERITIF offert par la Mairie, suivi de **GRILLADES-FRITES**

Le **Musée du Patrimoine** sera ouvert dimanche de 11h à 18h.

Et bien sûr tout au long du week-end, **MANEGES, STANDS et BUVETTE !!!**



TC MONTS ET VALLEE

Depuis la rentrée 2014/15, le TC Monts et vallée a évolué de façon significative tant en effectif qu'en structuration du club,

L'effectif est passé de 54 à 68 licenciés grâce à l'école de tennis, Effet, celle ci passant de 19 à 32 enfants, Il est vrai que le club a poursuivi ses efforts pour l'école de tennis en doublant les plages horaires des cours de tennis

Maintenant, les cours se déroulent le mercredi de 14h à 17h, et nouveauté, le samedi de 9h à 12h.

Grâce à Michel Zancan, notre assistant moniteur, nous avons fidélisé les enfants d'une année sur l'autre. Certains enfants ont même participé aux différents plateaux compétitions proposés par les clubs du Lot et Garonne. Ainsi le TC Monts et Vallée a organisé 2 de ces tournois, le 12 octobre 2014 et le 12 avril 2015, ce dernier ayant été remporté par Nathan Jugie natif de Monclar d'Agenais.



Le club organisera aussi un petit tournoi interne pour les tout petits le 28 juin avec tous les parents,

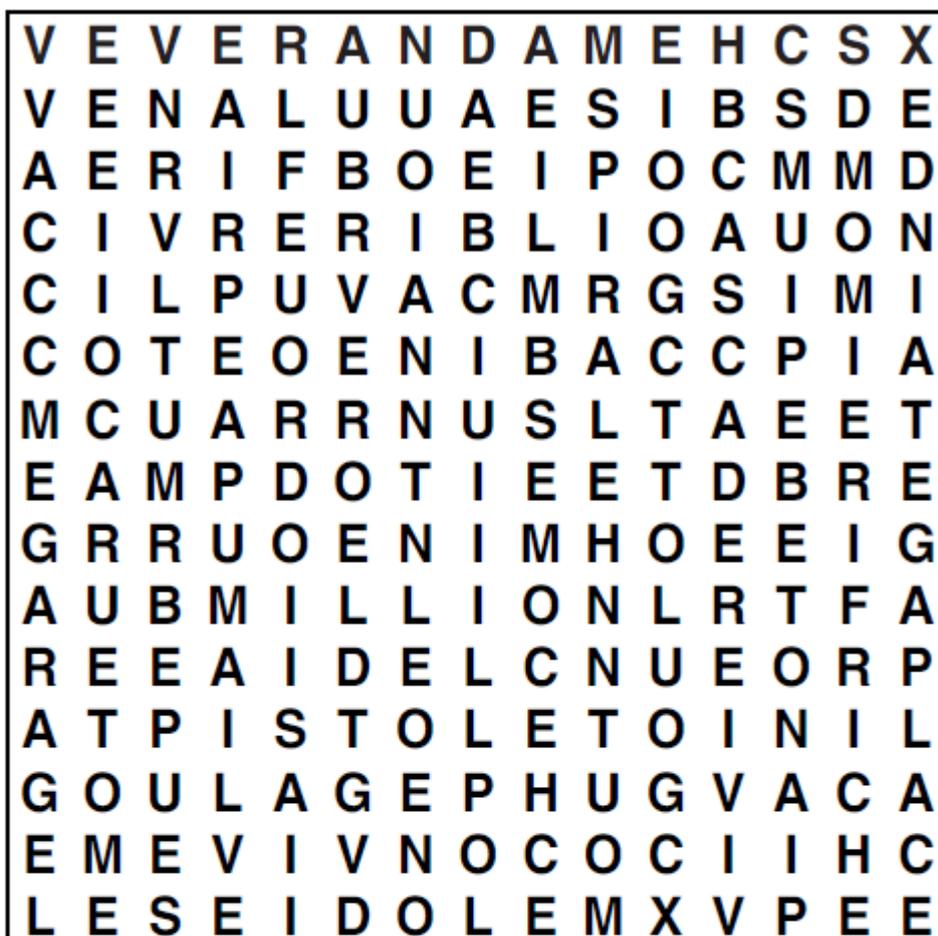
Par ailleurs, le club a engagé deux équipes séniors en championnat d'hiver et deux équipes en coupe de Guyenne (la coupe ayant débuté le 12 avril)

Pour ce qui est du futur, l'accent est toujours mis sur l'école de tennis avec la mise en place d'un planning de cours plus rationnel afin de recevoir jusqu'à 40 élèves. Deux tournois jeunes seront de nouveaux organisés sur 2015/16. Le comité directeur se bat pour obtenir un court couvert ce qui serait un tremplin pour pérenniser et développer le club.

Alors, venez nous rejoindre petits et grands dans un club convivial et vivant !!!!

Jouons un peu ...

Mots Mêlés



AILERON
ALPAGE
BETON
BISEAU
CABINE
CASCADE
CIBLE
CITADELLE
CIVIL
COCON
CONVIVE
COPIE
COUPOLE
DIESEL
ECHEC
ETAIN

FRAISE
FRICHE
GARAGE
GOULAG
GOULOT
GREC
INDEX
MAGASIN
MARMITE
MELODIE
MILLION
MINEUR
MOMIE
MOTEUR
MUSCLE
PATHOLOGIE

PIANO
PISTOLET
PLACE
PODIUM
PORTION
SABRE
SCHEMA
SCORBUT
SPIRALE
TAMBOUR
VEINE
VENAL
VERANDA
VERRUE
VIVIER

BONNES VACANCES !!!



MONCLAR D'AGENAIS

FETE VOTIVE

organisée par le Comité des Fêtes

Vendredi 5 Juin

20h30 LOTO sans pioche, avec le soutien de Monclar 2000
sous la Halle de la Mairie
600€ de bons d'achat et super bourriche, 1€ le carton et 10€ les 12



Samedi 6 Juin



14h30 CONCOURS DE PETANQUE
ouvert à tous, 10€ par équipe, lots gourmands

15h-17h30 JEU DE L'OIE géant sur la Place des Amours
avec les animateurs du Centre de Loisirs Lot-et-Tolzac
de 15h à 16h pour les 6-10 ans et de 16h à 17h pour les 3-5 ans
17h goûter offert aux participants



20h PAELLA avec **La Chaudronade** sous la Halle de la Mairie
apéritif gourmand, sangria, paëlla, salade, fromage, dessert, vin et café compris
16€ adultes et 8€ (6-12ans). **Merci d'apporter vos couverts complets.**
Réservations au 05 53 71 44 56 (HR) ou au 06 68 67 63 52
Repas suivi d'un BAL

Minuit : FEU D'ARTIFICE offert par le Comité et la Mairie
Place des Amours



Dimanche 7 Juin

12h APERITIF offert par la Mairie, suivi de **GRILLADES-FRITES**

Le **Musée du Patrimoine** sera ouvert dimanche de 11h à 18h.

Et bien sûr tout au long du week-end, **MANEGES, STANDS et BUVETTE !!!**